



# 10 Conseils pour une Relation Avocat-Client\* Rentable

---

## VOICI 10 CONSEILS QUI PEUVENT VOUS FAIRE DES ÉCONOMIES EN FRAIS JURIDIQUES

---

- Utilisez judicieusement les services juridiques**  
Gardez à l'esprit que chaque fois que vous contactez votre avocat, il doit vous facturer. Même un simple échange question-réponse par courriel peut coûter \$20 ou plus. Le chassé-croisé téléphonique peut également coûter cher - prenez plutôt un rendez-vous téléphonique. Essayez d'améliorer votre connaissance des informations juridiques de base en utilisant des sources communautaires et en ligne fiables. Contactez l'assistant de votre avocats pour les mises à jour et les questions spécifiques sur votre dossier qui n'impliquent pas de conseil juridique Employez votre avocat pour obtenir des conseils juridiques et être représenté.
- Parlez des coûts avec votre avocat**  
Discutez dès le début avec votre avocat du coût total estimé de chaque option et écarter les options qui sont au-dessus de vos moyens. Si vous n'avez pas les moyens de vous offrir une assistance complète pour l'ensemble de votre dossier, demandez à votre avocat de vous aider à trouver un moyen de maximiser les ressources dont vous disposez (par exemple, avec un mandat de représentation limité). Manquer d'argent au milieu d'un procès peut signifier que l'argent qu'on a dépensé est gaspillé. C'est l'une des principales plaintes des justiciables non représentés qui avaient auparavant un avocat.
- Parlez de vos attentes avec votre avocat**  
Discutez dès le début avec votre avocat de ce qui représenterait un résultat positif pour vous. Si vos attentes ne sont pas réalistes, l'avocat peut vous le faire savoir avant que vous ayez dépensé beaucoup de temps, d'efforts et d'argent. Par exemple, dans de nombreuses situations de licenciement abusif, il n'est tout simplement pas possible de récupérer son emploi.
- Demandez des factures mensuelles**  
Demandez à votre avocat de vous facturer mensuellement si votre facture dépasse un certain montant minimum (disons \$250), même si vous avez versé un acompte. De cette façon, si vous trouvez que vos frais juridiques atteignent des sommes qui dépassent vos moyens, vous pouvez en parler rapidement à votre avocat et établir un plan pour y remédier. Cela vous alertera également si vous avez pris des habitudes coûteuses – comme d'appeler souvent votre avocat ou de lui envoyer souvent des courriels quand cela est inutile.
- Cherchez un soutien émotionnel ailleurs**  
Votre avocat n'est pas, et ne peut pas être, votre thérapeute. Si vous avez besoin d'un soutien émotionnel tout au long de la procédure juridique, vous devriez consulter un thérapeute ou vous en remettre à un ami ou un membre de la famille en qui vous avez confiance.
- Soyez prêt**  
Assurez-vous d'être préparé pour chaque rencontre avec votre avocat. Notez les questions que vous voulez poser. Répondez rapidement à votre avocat lorsqu'il vous demande des informations.

- Soyez organisé**  
Lorsque vous fournissez des documents à votre avocat, commencez toujours par les organiser (par exemple, par type, puis par ordre chronologique). Si vous ne savez pas comment votre avocat veut qu'ils soient organisés, renseignez-vous.
- Il suffit de demander !**  
Demandez à votre avocat ce que vous pouvez faire d'autre pour limiter vos frais juridiques. Cela variera d'un cas à l'autre, mais il y a presque toujours quelque chose que vous pouvez faire.
- Pensez aux rendez-vous par téléphone**  
Si vous avez besoin de conseils juridiques, les rendez-vous téléphoniques avec votre avocat sont presque toujours plus rapides (et donc moins chers) que les rencontres en personne. Les réunions importantes devraient par contre avoir lieu en personne.
- Consultez votre comptable**  
Certains frais juridiques sont déductibles du revenu imposable. Vérifiez auprès de votre avocat ou de votre comptable si certains des frais liés à votre affaire sont déductibles du revenu imposable.

*\*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte*

Traduction française révisée avec le soutien du Réseau Justice en français de Terre-Neuve-et-Labrador



Nous reconnaissons l'appui financier La Fondation du droit de l'Ontario

